



Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/GP/JT

DECISION N° 99/4

OBJET : spectacle « ZAZIE » le 6 mars 1999 au C.E.C.
fixation des tarifs

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1997 autorisant le Maire à fixer par décision les tarifs des spectacles culturels d'exception,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres organise au C.E.C., le 6 mars 1999, un spectacle de variétés avec pour tête d'affiche ZAZIE,

DECIDE

DE FIXER ainsi qu'il suit les tarifs de ce spectacle :

PLEIN TARIF	120 F	
TARIF REDUIT	90 F	(enfants de moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, militaires)

DIT que les recettes correspondantes sont imputées à la fonction 2, sous-fonction 241, article 70623 du budget communal, exercice 1999.

Fait à Yerres, le 4 janvier 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

